

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 4 février 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,

M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjointes au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mme DOUIS, MM. DELEUSE, MAROUF, Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BOUCHÉ, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme PEREZ, ayant donné mandat à M. CAPITANIO

M. CADEDDU, ayant donné mandat à Mme HERVÉ jusqu'à la question n°3

M. REMINIAC, ayant donné mandat à Mme BARNOYER

Mme FRANCKHAUSER, ayant donné mandat à Mme HARDY

M. MONFORT, ayant donné mandat à M. MARIA

Mme VINCENT, ayant donné mandat à Mme CHAULIEU

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER

M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à Mme BEYO jusqu'à la question n°1

M. BETIS, ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Absente :

Mme LE ROUX

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

Assistaient également au Conseil Municipal :

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

Mme BALLIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

Mme DEBLONDE, Directrice Générale des Services Techniques,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Responsable du pôle des assemblées et de la Sécurité.

Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT le procès-verbal de la séance du jeudi 11 décembre 2025. M. Bouché s'étant abstenu, M. Betis, Mme Panassac ayant voté contre.

PERSONNEL

1 – Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité pour l'année 2025.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après interventions de Mme Panassac, M. Maubert

Ont pris acte.

Arrivée de Monsieur Gorde-Grosjean, Conseiller Municipal.

2 – Protection sociale complémentaire risque santé et prévoyance : Approbation de la participation de la Ville à la mise en concurrence du CIG Petite Couronne.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

3 – Approbation de la modification du tableau des effectifs.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

Arrivée de Monsieur Cadeddu, Maire-Adjoint.

AFFAIRES TECHNIQUES ET URBANISME

4 – Présentation du rapport relatif à la situation en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2025.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après interventions de M. Bouché, M. Capitanio, Mme Panassac, M. Herbillon, M. Maubert

Ont pris acte.

5 – Autorisation donnée à Madame le Maire de céder par voie d'enchères le véhicule Renault MASTER immatriculé 1472 QK 94 avec caisse et groupe froid inutilisé et de signer l'ensemble des documents afférents à cette vente.

Sur le rapport de M. Barnoyer

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

6 – Approbation de la convention type de mise à disposition d'un espace pour la création d'un carré potager à but pédagogique à destination des établissements scolaires.

Sur le rapport de M. Maria

Après interventions de M. Bouché, M. Herbillon

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

7 – Approbation de la signature d'une nouvelle convention pour l'utilisation des locaux et stands de tir de la Société SUBTAC par les agents de la Police Municipale de Maisons-Alfort.

Sur le rapport de M. Chaulieu

Après intervention de M. Bouché,

Après en avoir délibéré, voté par 43 voix, 1 abstention (M. Bouché).

8 – Approbation de la procédure de passation d'un marché public pour l'organisation de classes de découvertes au profit des enfants scolarisés à Maisons-Alfort.

Sur le rapport de M. Maria

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

9 – Exercice 2026 : Versement d'un acompte de subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Sur le rapport de Mme Beyo

Après en avoir délibéré, voté par 39 voix. Mme le Maire, Mmes Beyo, Douis, Chaptal, Vidal ne prenant pas part au vote.

10 – Aide à l'enseignement privé - Participation communale pour les élèves Maisonnais fréquentant les écoles maternelles et élémentaires privées Notre-Dame, Saint-François et Sainte-Thérèse au titre de l'année scolaire 2025/2026.

Sur le rapport de M. Maria

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

11 – Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois – Approbation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) définitif pour l'exercice 2025.

Sur le rapport de M. Bordier

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

12 – Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'exercice 2025.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après interventions de Mme Panassac, M. Capitanio

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

13 – Budget communal de l'exercice 2026 : Vote du Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Principal.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après interventions de M. Maubert, Mme Panassac, M. Capitanio, M. Herbillon, M. Maria

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 et de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 3 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac), 1 abstention (M. Maubert).

14 – Approbation du mandat donné au Maire pour mener toutes les démarches de concertation et de participation liées au projet « Thermo-sur-Seine » y compris la saisine de la Commission Nationale du Débat Public.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Bouché demande s'il y aura une séance du Conseil Municipal avant les élections municipales.

Madame le Maire lui indique que le Conseil Municipal se réunira pour le vote du budget avant le 15 mars.

Madame Panassac souhaite aborder la situation particulièrement préoccupante à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA) et dont la presse s'est fait l'écho concernant le suicide de 3 étudiants, des faits de harcèlement et de mal-être généralisé.

Elle demande si la Ville a engagé des contacts avec l'ENVA et quelles sont les dispositions qui ont été prises pour aller vers les étudiants, les accompagner et répondre à leurs difficultés. Elle estime que la situation mérite une mobilisation des acteurs du territoire en lien avec des structures de santé de proximité, comme le CHU Henri Mondor.

Madame le Maire indique être en contact régulier avec l'ENVA et notamment la direction de l'Ecole, étant particulièrement sensible à ces situations.

Les faits rapportés émanent d'un Rapport réalisé sur l'ensemble des écoles vétérinaires en France qui fait état effectivement de situations de souffrance vécues par les étudiants. Les études vétérinaires sont des études difficiles, le rythme de travail est particulièrement soutenu, et la pression est forte, à l'image du système français des classes préparatoires. A cela s'ajoute le fait que beaucoup d'étudiants se retrouvent aussi loin de chez eux, et que le moindre grain de sable ou situation instable peut avoir des répercussions importantes.

Madame le Maire précise que le Directeur de l'ENVA est également très sensibilisé sur ce contexte particulier et qu'il a mis en place des dispositifs d'accompagnement pour les étudiants. Dans l'immédiat, l'ENVA gère la situation en interne avec les équipes enseignantes et les personnels, mais la Ville reste bien sûr à l'écoute des besoins éventuels de l'ENVA, la santé, et plus spécifiquement la santé mentale étant une problématique de plus en plus préoccupante aujourd'hui.

Monsieur Maubert évoque la situation provoquée par le conducteur d'un camion rue Louis Pergaud qui a endommagé de très nombreux véhicules et qui a fait l'objet d'un article dans la presse. Il souhaite connaître les pistes de réflexion envisagées par la Ville pour éviter que ce type de situations ne se reproduise.

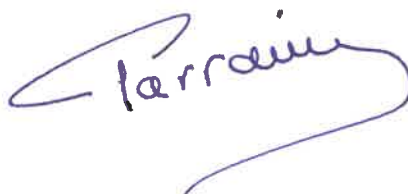
Madame le Maire rend hommage dans un premier temps aux riverains et personnes qui sont intervenus pour essayer de stopper le conducteur et qui ont filmé la scène, car cela a permis d'identifier la provenance du camion qui appartient à une société basée en Province. Une enquête est donc actuellement en cours.

Elle précise qu'elle s'est rendue sur place et que la signalisation interdisant l'accès aux camions rue Louis Pergaud est très visible et que le camion n'aurait donc pas dû emprunter cette rue qui est étroite.

Monsieur Capitanio ajoute que face au non-respect de la signalisation, tout ce qui pourra être envisagé ne servira à rien et dans la situation précise, l'attitude du conducteur en dit long sur son profil. La collectivité ne peut malheureusement pas empêcher les agissements de tous les délinquants de la route. Au regard des faits, ce sont désormais les assurances qui doivent faire leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance



Romain MARIA